



**S'ABONNER A LA  
NEWSLETTER DU SITE  
FEP**

NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

Contactez le syndi-  
cat :

## Halte à la paupérisation des stagiaires

Plusieurs mesures récentes diminuent les revenus des nouveaux lauréats :

- Suppression de la prime d'entrée dans le métier
- Rémunération à l'échelon 1 (au lieu de l'échelon 3)
- Et un plafonnement du remboursement des frais de déplacement (hébergement, repas et transport) à 1000 euros brut pour l'année. (soit 100 euros mensuels sur 10 mois)

### Des frais de déplacement importants

- Jusqu'à 200 km chaque semaine, pour des stagiaires de l'académie de Bordeaux ;
- Des lauréats de Clermont-Ferrand obligés de se former à Nantes ;
- Un lieu de formation unique pour les lauréats en économie, à Marseille ...

### Conséquences de lieux de formation spécifiques

L'enseignement catholique a obtenu des lieux de formation internes à l'ensei-  
nement privé :

Ce ne sont pas les lauréats qui doivent en faire les frais !

## La FEP CFDT interpelle les responsables

Dans un lettre adressée à Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, la Fep-CFDT demande « de défrayer les lauréats des concours à la hauteur des frais qu'ils doivent engager »

Le secrétaire de l'Enseignement catholique en a reçu copie et la Fep CFDT fera, en ce sens, une déclaration à une prochaine assemblée générale de Formiris.